



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT 2025114381 DE LOGITUD POUR LA MAINTENANCE DE L'AJOUT DE 2 NOUVEAUX TERMINAUX DE VERBALISATIONS ÉLECTRONIQUE (GVE) ALLANT 24/02/2026 AU 31/12/2028.**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-21 du Code général de la Commande publique,  
**VU** la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que la maintenance des deux nouveaux terminaux de verbalisations électronique est essentielle au bon fonctionnement de la police municipale.

Avec l'ajout de ces deux nouveaux terminaux de verbalisations électronique, la collectivité devra prendre en charge la maintenance de 7 terminaux de verbalisations électronique.

**CONSIDÉRANT** que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le matériel.

**Le Maire décide** de signer l'avenant de la société LOGITUD SOLUTIONS, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE , d'un montant de 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC pour l'année 2026. Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 31/12/2028. La police municipale sera donc équipé de 7 terminaux de verbalisations électronique. La maintenance de ces terminaux de verbalisations électronique sera pour un montant total de 2114,88 € HT, soit 2537,86 € TTC par an.

Fait à Pont-Audemer, le 20 mars 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

